



Municipalité de Saint-Pacôme

MRC de Kamouraska
Province de Québec

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

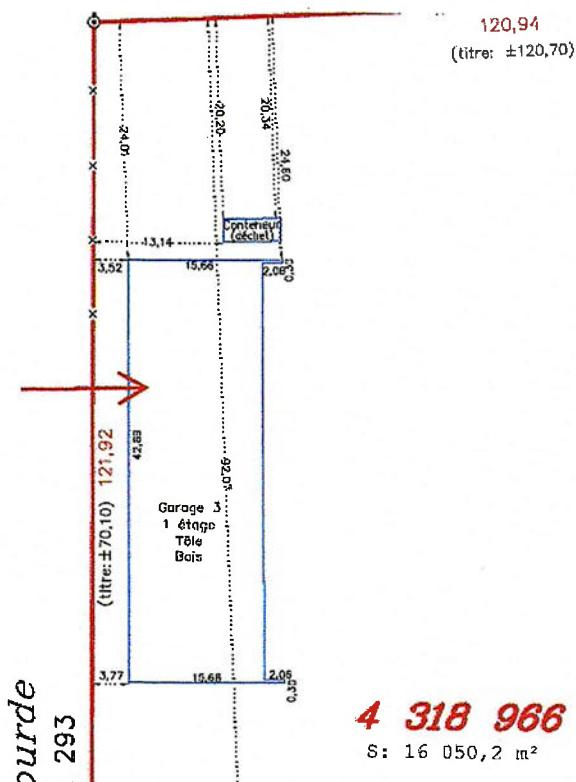
Avis public est, par la présente donné par le soussigné, Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Pacôme, que le Conseil de la municipalité de Saint-Pacôme sera saisi, lors de la séance ordinaire du **lundi 2 mars, à 19 h 30**, au 7 Rue Caron à Saint-Pacôme, de la dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Demande de dérogation mineure pour la marge avant secondaire d'un bâtiment secondaire dérogatoire à 3.32m plutôt que 9m exigé par le règlement de zonage #405 :

Zone 491

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Implantation	Norme générale
Marge de recul avant minimale	9 m
Marge de recul latérale minimale	9 m
Marge de recul arrière minimale	9 m



Identification du site concerné :

289 Boulevard Bégin / Lot 4 318 966

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À Saint-Pacôme ce 12^e jour de février 2026.


Louis-Philippe Caron, directeur général
Et greffier-trésorier



Municipalité de Saint-Pacôme

MRC de Kamouraska
Province de Québec

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Demande de dérogation mineure

Je, soussigné, Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Pacôme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public **Demande de dérogation mineure** en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil (7, rue Caron, 201, boul. Bégin) et sur le site internet de la Municipalité www.st-pacome.ca entre 12 h et 16 h 30, le 12^e jour du mois de février 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 12^e jour du mois de février 2026.



Louis-Philippe Caron, directeur général
et greffier-trésorier